

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 Juin à 18h25, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau et Fabrice Redoules

Absents excusés : Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi qui donne pouvoir à Elisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Sylvia Goulding qui donne pouvoir à Frédérique Boret, Roger Bourhoven.

Convocation du 4/06/2018

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 Avril 2018

Vote à l'unanimité par 8 voix, et validation.

II – Délibération afin de modifier les statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot

Jérôme Bonafous donne lecture des modifications adoptées par le Comité Syndical de la FDEL le 26 mars 2018 qui viennent s'ajouter aux statuts actuels, celles-ci résultant de la prise en compte de la transition énergétique et des évolutions intervenues dans le monde de l'énergie depuis l'adoption des statuts en juillet 2015. Est également introduite dans les statuts la procédure de « représentation – substitution » permettant à un EPCI à fiscalité propre de se substituer à une commune adhérente et de la représenter pour l'exercice d'une compétence optionnelle assurée par le syndicat.

Compte tenu du caractère très général de certains articles, l'assemblée demande à l'unanimité un ajournement de cette délibération dans l'attente de précisions.

III – Délibération relative à la composition du Conseil Communautaire

Le nombre et la répartition des sièges de conseiller à la communauté de communes doivent être revus, suite au renouvellement partiel du conseil municipal de Frayssinet-le-Gélat. De ce fait, conformément à l'article 4 de la loi N°2015-264 du 9 mars 2015, il convient de suivre les nouvelles dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après avoir exposé au conseil les dispositions prévues par ces deux lois, le maire, Jérôme Bonafous donne lecture des deux possibilités de répartition du nombre de conseillers :

- la répartition de droit commun : 6 sièges à Salviac, 3 sièges à Dégagnac et Cazals, 2 sièges à Marminiac et 1 siège pour les autres communes
- la répartition par accord local : 5 sièges à Salviac, 3 sièges à Dégagnac et Cazals, 2 sièges à Marminiac et Frayssinet-le-Gélat, et 1 siège pour les autres communes

Le conseil de communauté actuel, à la majorité de ses membres, propose de soumettre au vote des conseils municipaux la répartition par accord local.

Jérôme Bonafous soumet donc au vote la répartition par accord local.

VOTE POUR : 8 ABSTENTION/ CONTRE/

IV – Délibération concernant la décision modificative N°1

Pour pallier le dysfonctionnement des cloches de l'église Saint-Laurent, il a été fait appel à deux entreprises régionales spécialisées. L'Agence Campanaire Sud-Ouest a été retenue pour procéder à la réparation en installant une nouvelle carte électronique. Son devis s'élève à 730,80 euros. Elle sera en charge également de l'entretien annuel.

Il en résulte la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget 2018, afin de prélever, en Dépense, les Charges à caractère général/divers : D11/6228 de la somme de 730,80 euros afin de l'affecter en Dépense D21/2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques.

Jérôme Bonafous soumet au vote cette modification N°1

VOTE POUR : 8 ABSTENTION/ CONTRE/

V – Questions diverses

Au cours de cette séance, un habitant de la commune, Michel Magne, est entendu à sa demande, désirant sensibiliser l'assemblée sur les problèmes environnementaux qu'il constate tant dans le cadre de son activité d'apiculteur, que de façon plus globale dans le fonctionnement de notre société.

Après l'avoir entendu, Jérôme Bonafous lui rend compte des actions qui ont été menées dans la présente mandature, sur le plan écologique, notamment l'adoption de « Zéro Phyto », l'opération compostage, l'organisation d'une rencontre entre maires de communes voisines et Michel Bétaille au sujet du frelon asiatique, et sur le plan économique, afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Des échanges suivent dont il ressort que Michel Magne pourrait organiser une réunion à la mairie dont la date serait relayée dans l'agenda mensuel ; le maire lui suggère d'élargir le nombre des intervenants en invitant Michel Bataille et des responsables de l'Etat en matière d'environnement par exemple, lui proposant de servir de lien s'il le souhaite. Plusieurs propositions sont exprimées par les conseillers, notamment de définir plus précisément son projet, de trouver un moyen de mettre en partage les informations, de créer une association, de faire des propositions concrètes et positives, voire des ateliers.

Elisabeth Bousquet informe l'assemblée de la création d'ateliers de découverte de l'internet à la rentrée : ateliers de 10 à 12 personnes de tous âges, qui seraient conduits par des personnes en service civique avec le concours d'Harmonie Mutuelle. Un questionnaire sera prochainement diffusé.

Frédérique Boret communique au nom de Sylvia Goulding absente, le franc succès du Repas des Vieux Amis, les anniversaires à venir et un nouvel équipement de téléassistance.

Divers sujets sont évoqués par Jérôme Bonafous :
la dématérialisation des actes,
le passage de SOCOTEC
la distribution des informations au sein du conseil
l'assemblée générale de l'AFPL